



SHŌSHIN DŌJO

AIKIDO • KENJUTSU • BESANÇON

COVID-19 — PROTOCOLE SANITAIRE —

ÉTABLI LE 21 AOÛT 2020

1. PROTOCOLE DE VIGILANCE MODÉRÉE

- Il répond à un niveau de vigilance commun à tout citoyen.
- Il décline les mesures fédérales validées par le Ministère de sports.
- Ce niveau peut être adapté en fonction des règles qui seront définies par les autorités nationales, régionales ou fédérales.
- Les consignes ci-dessous s'appliquent à tous : pratiquants, enseignants, bénévoles, accompagnants et visiteurs.
- Le Shoshin Dojo se réserve le droit de refuser l'accès à l'équipement ou à la séance à toute personne ne respectant pas les mesures présentées ci-dessous.

2. PRÉCONISATIONS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRALES

- Travail seul ou à deux, avec ou sans armes.
- Toutes les applications pédagogiques adaptées au respect de l'hygiène respiratoire et des gestes barrières.
- Il est préconisé un travail avec le même partenaire durant toute la séance.

3. CONDITIONS SANITAIRES GÉNÉRALES

- Gestes barrières Covid-19 à respecter en dehors des tatamis.
- Port du masque obligatoire en dehors des phases de pratique sur le tatami.
- Les principes d'hygiène corporelle, dont le lavage des mains et des pieds avant la montée sur le tatami avec du gel hydroalcoolique.
- Utilisation des vestiaires soumises à l'autorisation et aux règles définies par la Direction des sports de la Ville de Besançon.
- Aération de la salle dans la mesure du possible (ouverture des fenêtres), l'air circulant étant efficace contre la contamination par aérosolisation.
- Respect des règles mises en place par la Direction des sports de la Ville de Besançon y compris des parcours mis en place.
- Toute personne présentant des symptômes évoquant le Covid-19 ou ayant été en contact avec une personne infectée, consultera un médecin et suspendra sa pratique le temps nécessaire.

4. L'ASSOCIATION

4.1. Avant la séance et accès au Dojo :

- désignera un « responsable Covid » pour chaque séance qui veillera au respect du protocole sanitaire,
- assurera l'accès au dojo afin de limiter les contacts entre les différents groupes fréquentant l'équipement,
- établira la liste nominative des participants à chaque cours (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, mail),
- cette liste sera fournie aux autorités habilitées qui en feraient la demande,
- se réservera le droit de refuser ou d'aménager l'accès au dojo aux accompagnants (en fonction du nombre de personnes déjà présentes).

4.2. Pendant la séance :

- mettra à disposition le gel hydroalcoolique et veillera à ce que chaque pratiquant en face usage (pieds et mains) avant et après l'accès aux tatamis,
- mettra à disposition des élèves les armes nécessaires à la pratique (celles-ci seront désinfectées avant et après usage),
- assurera l'animation de la séance qui se déroulera de manière classique.

4.3. Après la séance :

- veillera à ce que chacun quitte le dojo dans les conditions prévues.

5. LES PRATIQUANTS ET LES ENSEIGNANTS

5.1. Avant la séance :

- seront douchés et auront les cheveux lavés et attachés,
- auront les mains propres et les ongles correctement coupés,
- auront pris leur température avant de venir (pas de pratique si 37,8°C ou plus),
- auront un keikogi lavé et pourront porter le hakama,
- en l'absence de vestiaires, ils viendront en tenue au dojo pour éviter les phases d'habillage et de rhabillage,
- auront une gourde personnelle qu'il disposeront près de la surface de pratique avec leurs zoories,
- placeront tous leurs autres effets personnels dans leurs sacs fermés et disposés à l'écart les uns des autres.

5.2. Pendant la séance

- la séance se déroule normalement.

5.3. Après la séance

- prendront une dose de gel hydroalcoolique en quittant les tatamis,
- prendront leurs effets personnels et rejoindront leurs sacs respectifs,
- rejoindront ensuite l'accueil où ils remettront leurs chaussures,
- se laveront à nouveau les mains avec du gel puis quitteront le dojo,
- le pratiquant mineur attendra que le responsable désigné par le club à l'entrée l'autorise à rejoindre son accompagnant,
- mettront leur tenue de pratique au lave-linge dès le retour au domicile et désinfecteront leurs « zoori ».

Alban AUROKIOM
Président de l'association

